

Description générale du projet de modification de l'installation :

Site d'exploitation connu pour un élevage de 135 vaches laitières plus une partie des génisses de renouvellement.

Le projet consiste :

- extension de la stabulation VL pour les vaches en préparation velege
- création d'un appentis pour la couverture des niches à veaux
- création d'un local pour le stockage des concentrés
- couverture de la table d'alimentation d'une stabulation existante
- création d'une stabulation sur aire paillée intégrale pour les génisses de renouvellement qui sont sur un second site
- Reprise et agrandissement de la fosse à lisier actuelle en géomembrane

Dossier réalisé par :

Vincent GRIMAUD
La Noelle Environnement
TERRENA INNOVATION
BP 20199
44155 ANCENIS CEDEX
Tel : 0240989255

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

extension de la stabulation VL pour les vaches en préparation velage
création d'un appentis pour la couverture des niches à veaux
création d'un local pour le stockage des concentrés
couverture de la table d'alimentation d'une stabulation existante
création d'une stabulation sur aire paillée intégrale pour les génisses de renouvellement qui sont sur un second site
Reprise et agrandissement de la fosse à lisier actuelle en géomembrane

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le 15/04/2022

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-2-N73XILF6DY

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DES FLEES	
LA BRISATIERE - LA FERRIERE DE FLEE	
49500	SEGRE EN ANJOU BLEU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

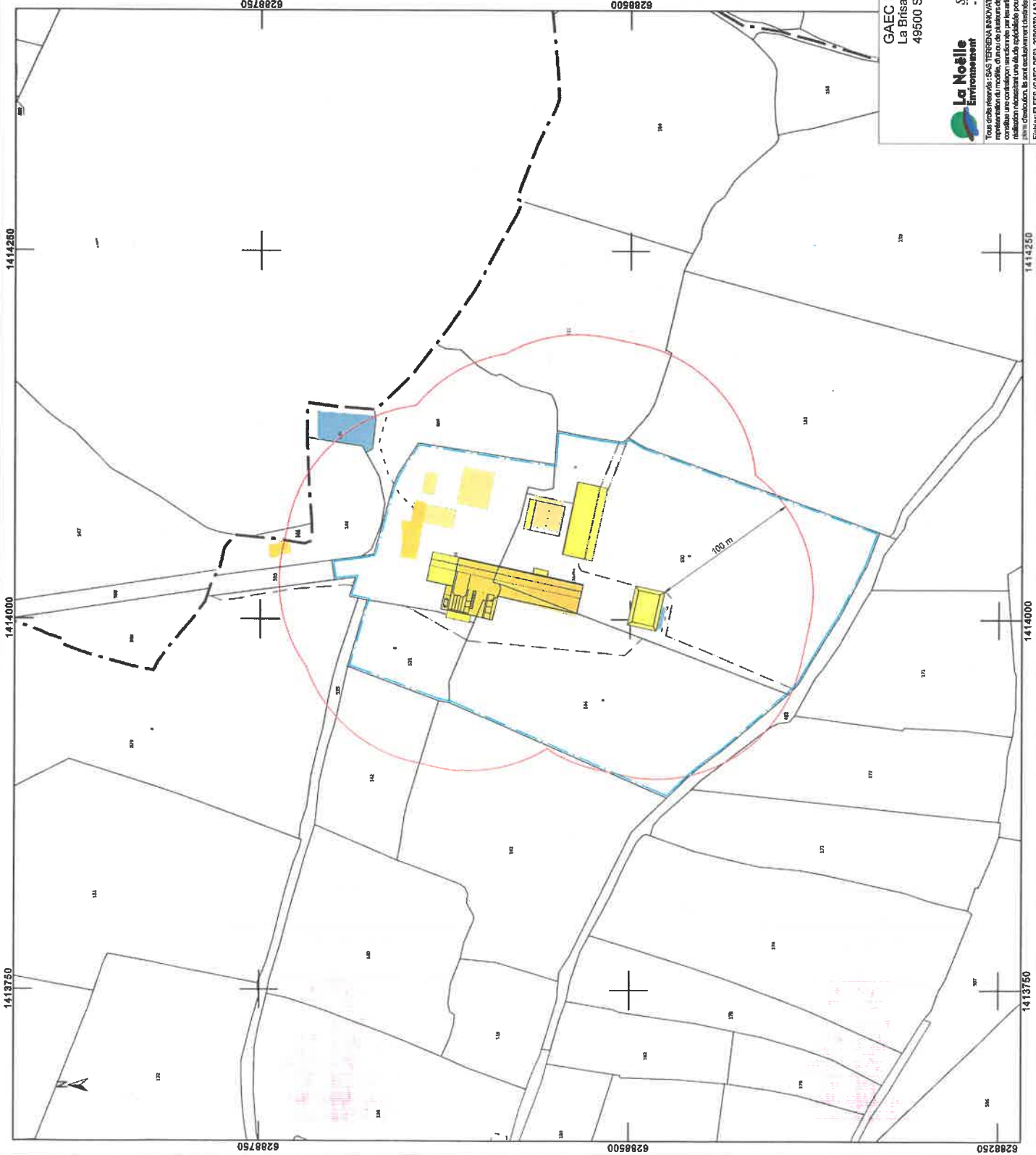
Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU BLEU SECTION A



LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



GAC DES FLEES
La Brisatière - La Ferrière de Flée
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Tel : 06.78.54.84.82
Site : La Brisatière - La Ferrière de Flée
- 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

La Noëlle
Environnement

Tous droits réservés : SAS TERRÉNOUATION (Paris L. 111-1 et L. 123-1) coiffeur de la propriété immobilière. Toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et sera poursuivie conformément aux dispositions des articles L. 171-1 et L. 172-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de ce document est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. La responsabilité des dommages matériels ou moraux, dus à l'utilisation de ce document, n'est pas de la responsabilité de l'auteur.

Fichier: FLEES (GAC DES), 2280070 / A3 PC2 2500 cadastre - mise à jour : 19/04/2022

DATE	11.04.22	SL
Client:	11.04.22	SL
N° F.V.	2280070	
PHASE:	PC2	
PLAN N°:	1	
ECH:	1:2500	



PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	
Créé	11.04.22 SL
Revisé	
N° F.V.	22B0070
Phase	PC2
Plan n°	2
Ech.	1:2000

GAEC DES FLEES
 La Brisetière - La Ferrière de Flée
 48500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Tel. : 06.78.54.84.82
 Site : La Brisetière - La Ferrière de Flée
 - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU



Tous droits réservés. SANS RESPONSABILISATION (Article L1111 et L1121 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute utilisation non autorisée sans le consentement écrit de l'auteur est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée sans le consentement écrit de l'auteur est formellement interdite. La responsabilité de la conception et de la réalisation appartient à l'utilisateur. Le client s'engage à fournir les données nécessaires à la réalisation du projet. Le client s'engage à fournir les données nécessaires à la réalisation du projet. Le client s'engage à fournir les données nécessaires à la réalisation du projet.



LEGENDE

	Bâtiments		Limite d'unité forcrière		Puits
	Habitations les plus proches		Courbe de niveau		Forage
	Projet				Borne incendie
	Régularisation				Arbre
					Haie
			Zone enherbée		
			Zone boisée		
			Emplacement photo		

